



## Déclaration de la FSU au CDEN du 07.10.2019

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

« La maison brûle, et nous regardons ailleurs ». Cette phrase, Jacques Chirac l'a prononcée en 2002 pour nous alerter sur les effets du dérèglement climatique. Alors qu'une cérémonie de deuil national lui a été consacrée lundi dernier, c'est avec gravité que nous détournons cette formule pour nous associer aux très nombreux hommages rendus à notre collègue Christine Renon. Jeudi 3 octobre, ce sont plusieurs centaines d'enseignants et d'enseignantes qui se sont réunis devant les IEN de Trappes, des Mureaux, de Mantes, de Plaisir. Notre maison commune, c'est bien sûr la Fonction publique. Nous ne pouvons plus nier que les dérives managériales dont elle est l'objet depuis plusieurs années peuvent conduire ses personnels à commettre l'irréparable. C'est vrai dans l'éducation nationale, mais aussi les services d'urgence, les commissariats, les casernes de pompiers et les services sociaux. Pour la FSU 78, la souffrance au travail ne doit pas être une fatalité. Elle devient pourtant la norme lorsque l'on sacrifie le sens de nos métiers sur l'autel des indicateurs de performance et de l'optimisation budgétaire. Il est grand temps que le gouvernement entende la colère de nos professions. Et ce n'est pas le projet de réforme de retraites, particulièrement injuste pour les fonctionnaires, qui sera de nature à étouffer notre indignation. En remettant en cause le principe de la solidarité inter-générationnelle au profit de comptes individuels, c'est tout le socle de notre société qui est aujourd'hui menacé. C'est pourquoi la FSU 78 appelle d'ors et déjà à rejoindre la grève le 5 décembre prochain.

Pour en venir à l'ordre du jour de cette instance, nous ne pouvons que constater en cette rentrée scolaire le décalage entre les discours du ministre et les réalités du terrain dans notre département. L'Éducation Nationale a fait de l'école inclusive une des priorités de cette rentrée. La FSU a toujours été favorable à l'inclusion des élèves handicapés dans l'enseignement, pour peu que les moyens dans les classes et les structures de diagnostic et d'accompagnement de ces situations complexes soient à la hauteur des exigences que la société doit porter pour ce public. Le constat quotidien des familles et des professionnels de l'éducation est très loin de ces aspirations. Ainsi, la mise en place des PIAL se fait à marche forcée pour les AESH. Ceux-ci doivent s'adapter au cadre imposé par de nouveaux contrats pouvant modifier leur emploi du temps et leur quotité en cours d'année par simple avenant. Si l'enchaînement de deux CDD de trois ans au lieu de 6 CDD d'un an pour prétendre à un CDI constitue un progrès, nous continuons à réclamer un statut pour les AESH afin de les protéger des fortes pressions qu'ils peuvent subir sur le terrain. Dans le même temps, le partenariat avec les différents acteurs du médico-social est fortement dégradé. Le fonctionnement de la MDPH ne satisfait ni les personnels ni les familles. Les structures d'accompagnement infanto-juvéniles ne cessent de subir des restrictions budgétaires, tout comme les associations et les services d'accompagnement éducatifs. Comment, dans ces conditions, assurer le suivi de ces élèves aux besoins spécifiques ? En définitive, ce sont les équipes pédagogiques qui doivent gérer au quotidien des situations de plus en plus difficiles.

Dans le second degré, le taux d'encadrement est encore une fois loin de nous donner satisfaction. C'est le cas en collège, notamment en éducation prioritaire, alors que tout le monde s'accorde à dire que la question des effectifs est primordiale pour réduire les inégalités sociales. Ce qui est vrai dans le premier degré avec les CP-CE1 dédoublés ne le serait plus pour des collégiens entrant en sixième ? À moins que l'on considère que l'on a donné toute leur chance à ces élèves dans le premier cycle, et qu'ils doivent après cela faire la preuve de leur capacité d'adaptation dans l'école du socle. Au sujet de l'éducation prioritaire, et dans l'attente du rapport Mathiot-Azéma, nous nous inquiétons du renouvellement de la labellisation des établissements Rep et Rep+ du département.

Dans les lycées, les emplois du temps des classes et des enseignants n'ont pas toujours permis d'accueillir les élèves avec la sérénité nécessaire. Des ouvertures de divisions à la rentrée ont permis d'absorber une grande partie des redoublants qui restaient non affectés, mais cela a rendu la rentrée chaotique dans certains établissements : changement d'emploi du temps, augmentation non prévue et non voulue du service des enseignants. Tout cela était pourtant prévisible. La mise en place du nouveau baccalauréat continue de susciter les plus fortes inquiétudes : organisation des épreuves communes, passage de trois spécialités en première à deux en terminale. Nous vous alertons solennellement sur une réforme qui ne passe décidément pas auprès des collègues.

Concernant les dotations globales de fonctionnement qui sont à l'ordre du jour de ce CDEN, nous constatons une baisse de 3,2% sur la base du prévisionnel communiquée l'an passé. Comment s'explique la différence avec ce qui nous est présenté aujourd'hui ? L'augmentation de 1,2% des ratios actée l'an dernier était certes salubre, mais insuffisante. La FSU 78 ne peut donc se satisfaire du maintien de ces dotations qui doivent permettre le fonctionnement des collèges tout au long de l'année, alors même que l'inflation est chiffrée à +1,1% sur un an.

Ce premier CDEN de l'année est pour nous l'occasion d'interpeller les différents acteurs présents autour de cette table sur la mise en place des cités éducatives dans notre département. Quatre territoires yvelinois ont en effet obtenu dans le courant du mois de septembre la labellisation nationale : Mantes la Jolie, Trappes, Les Mureaux et Chanteloup les Vignes. L'objectif est de rassembler sous le pilotage d'un principal de collège les différents acteurs en lien avec la lutte contre les inégalités socio-économiques qui handicapent les jeunes de 3 à 25 ans dans ces quartiers politiques de la ville. Pour la FSU 78, cette forme de gouvernance fait courir le risque d'une dilution des missions de l'école dans un archipel éducatif aux contours mal définis. Comment les établissements vont-ils résister aux appétits politiques locaux dans ce contexte de territorialisation de l'éducation ? Qui va arbitrer les projets et leurs financements en cas de conflit entre les différents acteurs ? Nous souhaitons avoir des éclaircissements sur les objectifs et le pilotage de ces cités éducatives dans les Yvelines.

Les questions soulevées par la mise en place des cités éducatives ont une résonance particulière dans les Yvelines. Rappelons que sous couvert de partenariat dans le cadre de compétences partagées, le Conseil départemental a imposé à tous les collèges un régime sec de privatisation pour la restauration et l'entretien. La mise en place de la SEMOP bouleverse depuis janvier 2019 les métiers des gestionnaires, complexifie la tâche des principaux et des vies scolaires. Nous continuons à exiger une clarification du cadre juridique de l'intervention de C'MIDY dans les établissements. Nous souhaiterions également comprendre la raison pour laquelle le Conseil Départemental a mis en place à la rentrée scolaire 2019 une tarification différenciée en proposant la gratuité des repas pour les personnels REP+, alors que tous les autres personnels voient au contraire leurs tarifs augmenter. Qu'est-ce qui justifie cette rupture d'égalité entre les agents du service public ? Nous nous étonnons également qu'aucune convention n'ait été à ce jour présentée dans les conseils d'administration des collèges REP et REP+ où des chargés de prévention du conseil départemental ont pourtant été recrutés. Nous continuons à dénoncer l'absence de transparence quant à la définition de leurs missions. Travailler auprès d'élèves et de leurs familles implique un cadre et une déontologie auxquels les CPE, les assistantes sociales et les infirmières scolaires sont rompus. Les chargés de prévention sont-ils eux aussi soumis au secret professionnel ? Que deviennent les informations sensibles qu'ils obtiennent dans le cadre de leurs missions ? Toutes ces questions restent à ce jour sans réponse, alors que les chargés de prévention interviennent pour la troisième rentrée consécutive dans certains établissements du département.

Pour la FSU 78, le respect du cadre national reste la garantie d'un service public indépendant. Nous souhaitons pouvoir compter sur vous et vos services, Monsieur le Directeur académique, pour établir un dialogue franc et constructif en ce sens.

